

**L'Isle-sur-la-Sorgue****CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****N° DEL2025-107 - AVANCES SUR SUBVENTIONS**

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	26	29

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué 26 novembre 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Claire USCLAT, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Brigitte BARANDON, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Ludovic GERMAIN, M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Philippe ROUX, Mme Eulalie RUS, M. Eric BRUXELLE, M. Nicolas VALIENTE, M. Gérard GAILLARD, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT.

Absents non excusés :

Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX.

Absents excusés :

M. Serge FUALDES, M. Joseph RECCHIA.

Procurations :

M. Jean-Gabriel OLIVIER donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, M. Olivier COLLIGNON donne pouvoir à Mme Sabine PLANEILLE, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

Secrétaire de séance : Madame MEYNARD Annie

Pour maintenir une continuité dans leurs activités, le CCAS et certaines associations soutenues par la Ville en raison des politiques qu'elles conduisent, complémentaires à l'action municipale, sollicitent le versement d'avances sur subventions au titre de l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu le budget de la commune,

Vu l'avis favorable de la commission des finances - affaires générales ~~du 20 novembre 2025~~,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

Considérant la possibilité offerte à la Commune d'engager, dans l'attente du vote des subventions au titre de l'exercice budgétaire 2026, des dépenses de fonctionnement dans la limite du budget de fonctionnement de l'exercice précédent,

Considérant les demandes formulées par certaines associations et établissements publics pour bénéficier d'une avance sur subvention,

Article 1 : d'approuver le versement d'avances sur subventions 2026 aux associations et établissements publics suivants :

NOM ASSOCIATION	Avance demandée
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	150 000,00 €
CENTRE SOCIAL LA CIGALETTE	40 000,00 €
B.C.I. FOOTBALL	20 000,00 €
B.C.I. RUGBY À XV	20 000,00 €
MUSICAL'ISLE	11 000,00 €

Article 2 : de dire que la dépense sera prévue au chapitre 65 du budget primitif 2026.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 2 décembre 2025

Madame MEYNARD Annie
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 05 décembre 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.